

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion : 05 janvier 2024 au siège de la LFNA à PUYMOYEN (16)

Présents : MM. Philippe BARRIERE (Président) – Max ROULON – François DUPUY – Henri CLAVIERE – Vincent GUICHARD – Philippe VERGNAUD – Jean-Jacques PETIT – Patrice HERAULT – Philippe LACOMBE – Jacques DUMAS (remplace Mme DELLANES 24) – Jean-Claude BASIRICO – Jacky DESAINTJEAN.
Mme Sandra ROBERT (CDTIS 64°)

Absents : M. Thierry ECOBICHON – Mme Mathilde DELANNES.

Référente Administrative : Anne-Laure CHAPELLE

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour ne deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de sa part.

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 des RGTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classements quinquennaux et/ou décennaux.

Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

**RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile
Pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers.
En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause.**

NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS AVEZ A VOTRE DISPOSITION :



Référent Terrain Synthétique et Eclairage

Vincent GUICHARD (33)

Mail : vincent.guichard33@free.fr

Portable : 06 13 70 69 16



Référent Eclairage

Jean-Jacques PETIT (79)

Mail : jj.petit@orange.fr

Portable : 06 08 80 72 31

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives *tous niveaux confondus* »

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue aux procès-verbaux n°03 du 05/11/2024 et n°04 du 03/12/2024.

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

L'ISLE D'ESPAGNAC – STADE ROLAND DUQUEROIX – NNI 161660101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 25/05/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 26/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/11/2024.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 07/01/2035.

BRIE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 160610102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 20/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 27/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/11/2024.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 07/01/2035.

2.3. Changements de niveau de classement

L'ISLE D'ESPAGNAC – STADE ROLAND DUQUEROIX 2 (ANNEXE) – NNI 161660102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 25/05/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 26/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/11/2024.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention pour un Niveau T5, le banc de touche joueurs est obligatoire pour un Niveau T5 (art. 3.9.5.2*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/01/2035.

2.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

5.4 Demande d'Avis Préalable

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

L'HOUMEAU – COMPLEXE SPORTIF DE LA PINELIERE ANNEXE 1 – NNI 171900202

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 13/12/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/12/2024.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 07/01/2035.

ROCHEFORT – STADE DE LA CASSE AUX PRETRES 2 – NNI 172990202

Cette installation était classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 25/01/2025.

Date de mise en service : 25/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T6 SYN en date du 25/06/2024 (à la suite de l'Avis Préalable du 14/06/2022), ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Tests in-situ initiaux du 20/11/2024 : conformes

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 25/06/2034.

ROCHEFORT – STADE DE LA CASSE AUX PRETRES 3 – NNI 172990203

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 25/01/2025.

Date de mise en service : 25/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 SYN en date du 25/06/2024 (à la suite de l'Avis Préalable du 14/06/2022), ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Tests in-situ initiaux du 20/11/2024 : conformes

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 25/06/2034.

2.2. Confirmations de niveau de classement

BOURCEFRANC LE CHAPUS – STADE MUNICIPAL JEAN ALBERT GABORIT – NNI 170580101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/09/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 29/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/11/2024.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/01/2035.

ST CESAIRE – STADE MUNICIPAL – NNI 173140101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 10/12/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 05/12/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 05/12/2024.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 07/01/2035.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

ROCHFORT – STADE DU POLYGONE 2 – NNI 172990102

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 29/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 26/11/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

ESNANDES – STADE FRANCOIS MAGOT – NNI 171530101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 04/07/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un bloc vestiaires pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 07/12/2024
- Délibération du conseil municipal du 04/12/2024
- Plan de situation de l'installation
- Plan Projet
- Plan des vestiaires (2 vestiaires joueurs de 20m² et 2 vestiaires arbitres de 9m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'une clôture rigide mettant en sécurité les installations pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

MARENNES – STADE CHASSELOUP LAUBAT – NNI 1721190101

Cette installation est classée au Niveau T4 PN jusqu'au 05/03/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- AOP du 20/12/2016 (640 personnes en pourtour).

La C.R.T.I.S. prend note de l'AOP.

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

PEYRAT LA NONIERE – STADE ALPHONSE FRADET – NNI 231510101

Cette installation est classée au Niveau T6 PN jusqu'au 07/02/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite de conformité des travaux (vestiaires) du 04/12/2024 effectué par Thierry ECOBICHON, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/02/2033.

BENEVENT L'ABBAYE – STADE MUNICIPAL – NNI 230210101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

240- Rapport de visite de conformité des travaux (bancs de touche) du 04/12/2024 effectué par Thierry ECOBICHON, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2029.

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

PAYS DE BELVES – COMPLEXE SPORTIF DU BOS 2 – NNI 240350102

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 16/12/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 17/12/2024 effectué par Jacques DUMAS, membre CDTIS 24

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/01/2035.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

NAUJAN ET POSTIAC – STADE MUNICIPAL – NNI 333010101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 26/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 06/11/2024
- Rapport de visite du 26/11/2024 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 29/04/1999 (200 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/01/2035.

LE BOUSCAT – PARC DES SPORTS DES ECUS 1 – NNI 330690401

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 09/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 28/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 28/11/2024
- Rapport de visite du 28/11/2024 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 20/06/2024 (373 personnes en tribunes et 1835 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 07/01/2035.

CESTAS – STADE DE TOCTOUCAU – NNI 331220301

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 07/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 07/11/2024
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/01/2035.

CESTAS – STADE CHABRELENT 1 – NNI 331220101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 09/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 07/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 07/11/2024
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/01/2035.

LA REOLE – STADE JEAN PIERRE ASTORGIS 1 – NNI 333520101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 02/12/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 02/12/2024
- Rapport de visite du 02/11/2024 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 04/06/2009 (250 personnes en tribunes et 1200 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/01/2035.

2.3. Changements de niveau de classement

LE BOUSCAT – PARC DES SPORTS DES ECUS 4 – NNI 330690404

Cette installation était classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 22/08/2032.

Date de mise en service : 22/08/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN en date du 28/11/2024, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 09/04/2024 ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/11/2024.
- Rapport de visite du 28/11/2024 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- Tests in-situ initiaux du 09/12/2022 : conformes (prochains tests à faire avant le 22/08/2032)
- AAC du 26/08/2022 (371 personnes en tribune net 114 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 22/08/2032.

BONZAC – STADE MUNICIPAL – NNI 330620101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 18/12/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 18/12/2024
- Rapport de visite du 18/12/2024 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 24/11/1999 (250 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/01/2035.

BRUGES – STADE ARC EN CIEL – NNI 330750301

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/07/2025.

Mise en service : 01/07/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 25/09/2024, à la suite du changement du revêtement (charge Liège), ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Tests In-Situ initiaux du 07/0/2024 (LABOSPORT) : conformes

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/07/2034 (Date de la mise en service).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

CESTAS – STADE CHEMBRELENT 2 – NNI 331220102

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 29/11/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage



4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

GUJAN MESTRAS – STADE CHANTE CIGALE 4 – NNI 331990104

Cette installation est classée au Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une extension des vestiaires avec vestiaire arbitres supplémentaire pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 03/01/2025
- Plan coté des vestiaires : 1 vestiaire arbitre de 14m².

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour l'extension des vestiaires avec vestiaire arbitres supplémentaire pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

ST MARTIN DE SEIGNANX – STADE LUCIEN GONI – NNI 402730301

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/08/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 29/11/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

LABOUHEYRE – PARC DES SPORTS DES GRANDES LANDES 1 – NNI 401340201

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 19/10/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif de réfection des vestiaires pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 13/12/2024
- Lettre de la Mairie du 06/06/2023
- Plan de situation de l'installation
- Plan de Masse
- Plan coté des vestiaires : 4 vestiaires joueurs de 21m² et 2 vestiaires arbitre de 8,30m².

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la réfection des vestiaires pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classement Initial
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

BAZENS – STADE ALBERT GALASSYS – NNI 472100101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 21/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 19/06/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 19/06/2024
- Rapport de visite du 18/06/2024 effectué par Philippe LACOMBE, membre CRTIS
- AOP du 29/10/2023 (100 personnes en tribunes et 200 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 07/01/2035.

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement
- 2.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

COMBRAND – STADE LOUIS MARCHAND 2 – NNI 790960102

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 09/12/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 19/11/2024.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 07/01/2035.

POMPAIRE – STADE JOEL GODART 2 – NNI 792130102

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 13/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 13/11/2024.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/01/2035.

2.2 Confirmations de niveau de classement

LA FORET SUR SEVRE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 791230102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 13/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T7 PN en date du 20/12/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 20/12/2024.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 07/01/2035.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

COMBRAND – STADE LOUIS MARCHAND 2 – NNI 790960102

Cette installation est classée au Niveau T7 PN jusqu'au 07/01/2035.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif de de la mise en place de bancs de touche pour un Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 09/12/2024
- Plan de situation de l'installation
- Plan de Masse
- Plan de la mise en place des bancs de touche

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour mise en place de bancs de touche pour un Niveau T7 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T7 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

NIORT – GYMNASE DU GRAND FEU - NNI 791919906

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 18/11/2024
- Rapport de visite du 30/10/2024 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.
- PV de la Commission de Sécurité du 26/02/2020
- AOP du 26/02/2020 (335 personnes).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 07/01/2035.

5.2. Confirmations de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

LIMOGES – STADE DE LA BASSE 3 – NNI 870851203

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 10/12/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 10/11/2024

- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Attention pour un Niveau T4, les vestiaires joueurs existants doivent être de 20m² minimum (obligatoires pour un Niveau T4 (art. 4.6.1*).

Attention pour un Niveau T4, les vestiaires arbitres existants doivent être de 8m² minimum (obligatoires pour un Niveau T4 (art. 4.7.2*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/01/2035.

2.2. Confirmations de niveau de classement

AUREIL – STADE MUNICIPAL – NNI 870050101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 03/02/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 05/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 05/11/2024.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *) à lever avant la prochaine rencontre.**

- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/01/2035.

BELLAC – STADE JOLIBOIS – NNI 870110201

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 14/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 19/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 19/11/2024.

- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/01/2035.

ST HILAIRE LA TREILLE – STADE JEAN PERRIN – NNI 871490101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/12/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 19/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 19/11/2024.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/01/2035.

CHALUS – STADE ROBERT DOLLIER – NNI 870320101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 02/07/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 26/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 26/11/2024.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 07/01/2035.

2.3. Changement de niveau

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

BLOND – STADE ROGER PAILLER – NNI 870180101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 22/11/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 14/11/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

L'ISLE D'ESPAGNAC – STADE ROLAND DUQUEROIX – NNI 161660101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 23/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis :

– Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/11/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 158 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,43
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 07/01/2027.

RIVIERES – STADE RAYMOND ARRIVE – NNI 162800101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 01/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis :

– Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/11/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 174 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,43
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 07/01/2027.

BRIE – STADE MUNICIPAL – NNI 160610101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 07/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis :

– Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/11/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 160 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 07/01/2027.

VERTEUIL SUR CHARENTE – STADE DE LA GARE 1 – NNI 164000101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 19/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/12/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - **Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 111 LUX (minimum 120 LUX à maintenir)**
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,46
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 07/01/2027.

ST AMANT DE BOIXE – STADE MUNICIPAL – NNI 162950101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 19/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/12/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 139 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,44
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 07/01/2027.

BARBEZIEUX ST HILAIRE – STADE GILBERT SANTIAGO – NNI 160280101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 24/08/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/12/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 172 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,58
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 07/01/2027.

MONTBRON – STADE SERGE MORIN – NNI 162230101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 22/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 03/12/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 192 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,40
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 07/01/2027.

2.2. Changement de niveau de classement

CHAZELLES – STADE LES RADOURS 1 – NNI 160930101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 11/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis :

– Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/12/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 179 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 07/01/2027.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changement niveau

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

BOURCEFRANC LE CHAPUS – STADE MUNICIPAL JEAN ALBERT GABORIT – NNI 170580101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 09/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, à la suite d'un passage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Etude d'éclairage complète du 29/04/2024
- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/11/2024
 - Type de sources : LED
 - **Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 137 LUX (150 LUX minimum pour une mise en service en niveau E6)**
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,66
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 07/01/2029.

MARENNES – STADE CHASSELOUP LAUBAT – NNI 172190101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 05/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, à la suite d'un passage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Etude d'éclairage complète du 07/08/2023
- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/11/2024
 - Type de sources : LED
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 241 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,55
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 07/01/2029.

2.2. Confirmations de niveau de classement

GEMOZAC – STADE REPERE NICOLLE – NNI 171720201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 19/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/11/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 301 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 07/01/2027.

L'HOUMEAU – COMPLEXE SPORTIF DE LA PINELIERE – NNI 171900201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 24/06/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/12/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 229 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,43
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 07/01/2027.

GEMOZAC – GYMNASSE RENE NICOT – NNI 171729901

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EFutsal 4 jusqu'au 24/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau EFutsal 4, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/11/2024
 - Type de sources : Tubes Fluorescents
 - Hauteur de feu : 6,6 m
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 445 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,58
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau EFutsal 4 jusqu'au 07/01/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

ST PANTALEON DE LARCHE – STADE GEORGES AUGER 1 – NNI 192290101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 09/04/2024, ainsi que des documents transmis :

– Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/12/2024

- Type de sources : LED
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 162 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,48
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 07/01/2029.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

BRIVE LA GAILLARDE – STADE ANDRE PESTOURIE 1 – NNI 190310101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 24/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4, à la suite d'un passage en LED, ainsi que des documents transmis :

– Demande de classement signée par le propriétaire en date 04/12/2024

- Type de sources : LED
- **Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 276 LUX (320 LUX minimum pour une mise en service en niveau E4)**
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
- **U2h (EhMini/EhMoy) : 0,69 (≥ 0.70 minimum pour un niveau E4)**
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 07/01/2029.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

PAYS DE BELVES – COMPLEXE SPORTIF DU BOS 2 – NNI 240350102

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E7, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 19/11/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 105 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,14
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,38 (**≥ 0.40 minimum pour un niveau E7**)

Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut pas prononcer de classement.

MARSAC SUR L'ISLE – PLAINE DE JEUX SALGOURDE 1 – NNI 242560101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/06/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6, à la suite d'un Avis Préalable Favorable du 09/04/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 09/12/2024
 - Type de sources : LED
 - Éclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 188 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.50
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 07/01/2029.

2.2. Confirmations de niveau de classement

BERGERAC – STADE GASTON SIMOUNET – NNI 240370201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 09/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/12/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 904 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,64
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,74
 - Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E4 jusqu'au 07/01/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES



4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1.1. Classements initiaux

BAYON SUR GIRONDE – STADE MUNICIPAL – NNI 330350101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 01/10/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7, à la suite d'un changement en LED, ainsi que des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/12/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 112 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.31
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.59

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/01/2029.

ST CIERS D'ABZAC – STADE MUNICIPAL – NNI 333870101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7, ainsi que des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 09/12/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 78 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.18
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.41

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/01/2029.

BEGLES – SALLE DUHOURQUET – NNI 330399901

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EFutsal 2 jusqu'au 22/06/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau EFutsal 2 en date du 03/10/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 03/10/2024
 - Hauteur de feu : 9,70m
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 846Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.54
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision

2.2. Confirmations de niveau de classement

TALENCE – STADE PIERRE PAUL BERNARD – NNI 335220201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 15/12/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4, et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 09/12/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 784 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.65
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.80
 - Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 07/01/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

BEGLES – PLAINE DE JEUX DU HAUT VERDUC 3 – NNI 330390201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 17/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7, et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/11/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 152 Lux
 - **U1h (EhMin/EhMax) : 0.28 (≥0,40 minimum pour un niveau E6)**
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.53

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/01/2027.

BEGLES – PLAINE DE JEUX DU HAUT VERDUC 4 – NNI 330390203

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 10/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7, et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/11/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 194 Lux
 - **U1h (EhMin/EhMax) : 0.31 (≥0,40 minimum pour un niveau E6)**
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.52

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/01/2027.

BOULIAC – STADE MUNICIPAL – NNI 330650101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 10/10/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7, et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 05/12/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 103 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.27
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.47

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/01/2027.

VILLENAVE D'ORNON – STADE ALAIN ROCHE 1 – NNI 335500101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 24/11/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4, et des documents transmis :

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 07 JANVIER 2025 – PV N° 05

PAGE 31/40

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 05/12/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 441 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.53
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.72
 - Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 07/01/2027.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

CESTAS – COMPLEXE DU BOUZET 2 – NNI 331220202

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 10/02/2024.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 03/12/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 03/12/2024.

- Etude d'éclairage en date du 25/03/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 5,00m Ligne de Touche ; 16,00m (mâts extérieurs) et 34,00m (mât central) Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 15 m
- Nombre total de projecteurs : 72 projecteurs (TELEVES FLEX 96LED (300 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- Glare Rating : 49
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 250 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changement de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changement de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changement de niveau de classement

3. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

POMPAIRE – STADE JOEL GODART 1 – NNI 792130101

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 03/09/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/01/2025, ainsi que des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 03/12/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 159 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.47
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/01/2029.

POMPAIRE – STADE JOEL GODART 2 – NNI 792130102

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E7, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/01/2025, ainsi que des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 03/12/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 83 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.60

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/01/2029.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

THOUARS – STADE PHILIPPE MORIN 1 – NNI 793290101

L'éclairage de cette installation était classé niveau E4 jusqu'au 06/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 12/12/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E4 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/12/2024.

– Etude d'éclairage en date du 09/09/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 11,00m Ligne de Touche ; 16,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 23,00 m
- Nombre total de projecteurs : 7 projecteurs (BRITELINE GEN2 2 (1375 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1

- Glare Rating : 44
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 421 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,71
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,86
- Points bis : conformes

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

THOUARS – STADE PHILIPPE MORIN 5 SYN – NNI 793290105

L'éclairage de cette installation était classé niveau E5 jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 12/12/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/12/2024.
- Etude d'éclairage en date du 06/11/20 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 8,00m Ligne de Touche ; 22,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18,00 m
 - Nombre total de projecteurs : 20 projecteurs (ECOBLAST 5 ET 6 (1397 ET 1678 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Glare Rating : 44
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 260 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,72
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,88
 - Points bis : conformes

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

POMPAIRE – STADE JOEL GODART 1 – NNI 792130101

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 03/09/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 03/12/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 03/12/2024.
- Etude d'éclairage en date du 12/06/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 6,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18,00 m
 - Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (AAA LUX (1700 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Glare Rating : 49
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 164 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

POMPAIRE – STADE JOEL GODART 2 – NNI 792130102

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 13/11/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/12/2024.
- Etude d'éclairage en date du 12/06/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
 - Implantation asymétrique : 6,00m mini et 6,50m maxi Ligne de Touche ; 16,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 16,00 m
 - Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BVP528 LED (1500 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Glare Rating : 49
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 84 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,54
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,65

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

PARTHENAY – PARC DES SPORTS ENJEU 2 SYN – NNI 792020102

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 01/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 06/12/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/12/2024.
- Etude d'éclairage en date du 11/12/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
 - Implantation asymétrique : 4,00m mini et 4,50m maxi Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18,00 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (BRITELINE GEN2 2 (691 et 2764 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Glare Rating : 46
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 164 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

MELLE – STADE BEAUSOLEIL 1 – NNI 791740201

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 18/11/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/11/2024.
- Etude d'éclairage en date du 21/06/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 98 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 4,50m maxi Ligne de Touche ; 16,50m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18,00 m

- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (BVP528 LED (1500 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 45
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 165 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

VALDIVIENNE – STADE REMI PAPUCHON 1 – NNI 862330101

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 23/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 05/03/2024, ainsi que des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 03/12/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 220 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.55
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/01/2029.

1.2. Confirmations de niveau de classement

DANGE ST ROMAIN – STADE MARCEL THIOUET – NNI 860920101

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 05/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, ainsi que des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 09/12/2024

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 178 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.55
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/01/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

LUSIGNAN – STADE JACQUES PAPINEAU – NNI 861390101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 11/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 29/11/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de l'éclairage des Installations.

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

COMPREIGNAC – STADE MUNICIPAL – NNI 870470101

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 09/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 27/11/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 27/11/2024.
- Etude d'éclairage en date du 05/03/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
 - Implantation asymétrique : 5,50m mini et 7,00m maxi Ligne de Touche ; 17,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18,00 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (ALTIS LED G5 504L125)
 - Puissance installée : 22.57 kW
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Glare Rating : 44
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 286 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,83
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,91

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure CHAPELLE,
Secrétaire de séance

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 04 février 2025

Date limite envoi dossiers : 28/01/2025